



10/03/2017

AI-promo :

Lors des questions, l'établissement indique qu'il y aura bien un échange pour prendre en compte d'éventuels nouveaux éléments mais qu'il n'entrera pas dans le détail des dossiers.

Il dit ne pas vouloir étaler la vie des salariés et ne reprendra donc pas le détail dossier par dossier.

Certaines organisation syndicales (OS) s'opposent à ce principe et font une suspension de séance.

Les DP continuent avec les autres OS présentes.

Le retour des OS absentes permet la reprise de l'instance avec l'ensemble des OS.

Les échanges sur les dossiers, suivant les OS, arrivent à se faire tant bien que mal.

Pour la CFE-CGC les DP doivent :

- Porter la parole des agents dossier par dossier et faire valoir les éléments pouvant faire évoluer favorablement la position de l'établissement. **Toute autre considération est, pour nous, à exclure.**

Lors de cette séance, devant les nombreux refus de la direction nous nous questionnons :

- Quels sont les **critères objectifs** pour obtenir une AI/promo ?

Par exemple pour justifier de certains refus l'établissement indique :

- Que les agents ne font pas d'accueil premier niveau
- Qu'il doit faire des arbitrages.

Ces réponses nous interpellent. Cela semble dire que les agents ne faisant pas d'accueil de premier niveau (de par l'essence même de leur poste) **ne peuvent avoir ni AI, ni Promo !!! C'est inconcevable.**

Et en ce qui concerne les arbitrages, sur quels critères et comment sont-ils fait ?

Même si l'établissement répond que les décisions sont prises en lien avec l'encadrement local, cela nous fait plus penser à une **fausse barbe** pour ne pas dépasser le budget alloué qu'à de vraies raisons objectives.

GPEC :

L'établissement indique que les critères permettant de définir les salariés bi-compétents seront présentés lors de la commission de suivi de l'accord GPEC du 15 mars 2017.

Contrat de professionnalisation :

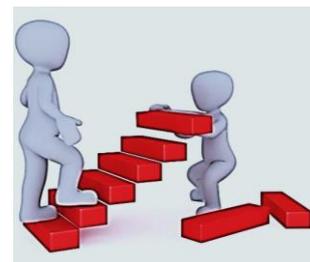
L'établissement précise qu'après l'obtention de leur diplôme ces agents devront postuler sur la BDE.

Stage retraite : Il devrait être réorganisé afin de permettre d'absorber le flux de départ à la retraite.

Vous avez des questions, des remarques....contactez-nous !!!



**Pour construire mon avenir :
j'adhère à la CFE-CGC**



Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15 - syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr

Blog national : <http://cfecgc-metiersdelemploi.fr/>

Régional : <http://cfecgcmepl.unblog.fr/>

Pour adhérer suivez [ce lien](#) ou

